

AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES AU DIRECTOIRE

Ces autorisations et délégations figurent dans les tableaux ci-après.

État des autorisations et délégations en cours et consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (AGM) des actionnaires du 8 janvier 2014

Autorisations de rachat et d'annulation d'actions propres

	Date de l'autorisation	Echéance/durée	Montant maximum autorisé au 31 août 2014	Utilisation au 31 août 2014
Autorisation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions	8 janvier 2014 (5 ^{ème} résolution)	9 juillet 2015 (18 mois) ⁽¹⁾	Rachat d'un nombre d'actions tel que le nombre d'actions détenues par la Société ne dépasse pas 10% des actions composant le capital. Montant maximal de 300 millions d'euros.	Mouvements de l'exercice ⁽²⁾ : - achat : 0 - vente : 0
Autorisation à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions	8 janvier 2014 (15 ^{ème} résolution)	9 juillet 2015 (18 mois) ⁽¹⁾	Annulation dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois	Actions annulées sur l'exercice : 0

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 janvier 2015 de renouveler cette autorisation.

(2) Hors contrat de liquidité

Délégations en vue d'augmenter le capital

Nature	Date de l'autorisation	Echéance/durée	Montant maximum de l'émission autorisé, en nominal	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 août 2014
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital	9 janvier 2013 (11 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois) ⁽¹⁾	2 500 000 euros (plafond global ⁽²⁾ commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 11 ^{ème} , 16 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions)	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	9 janvier 2013 (12 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois) ⁽¹⁾	Dans la limite du montant global des sommes pouvant être incorporées au capital à la date de leur incorporation	-	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'une offre au public	9 janvier 2013 (13 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois) ⁽¹⁾	1 500 000 euros (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} résolutions ⁽³⁾)	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'une offre par placement privé	9 janvier 2013 (14 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois) ⁽¹⁾	1 500 000 euros (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} résolutions ⁽³⁾)	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %	Néant
Délégation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 11 ^{ème} , 13 ^{ème} et 14 ^{ème} résolutions précédemment visées.	9 janvier 2013 (15 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois) ⁽¹⁾	Dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée.	Au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	9 janvier 2013 (16 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois) ⁽¹⁾	2 500 000 euros (plafond global ⁽⁴⁾ commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 11 ^{ème} , 16 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions) (4)	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature	9 janvier 2013 (17 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois) ⁽¹⁾	Dans la limite (i) de 10 % du capital social et (ii) du plafond global (5) de 2 500 000 euros visé à la 11 ^{ème} résolution.	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail	8 janvier 2014 (21 ^{ème} résolution)	8 mars 2016 (26 mois) ⁽¹⁾	300 000 €	Prix d'émission ne pouvant être inférieur au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission	Néant

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 janvier 2015 de renouveler cette autorisation.

(2) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de la 11^{ème} et des 13^{ème} à 15^{ème} résolutions s'imputera sur ce plafond global.

(3) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre des 11^{ème} et des 15^{ème} à 17^{ème} résolutions, ne pourra excéder le plafond nominal global de 2 500 000 d'euros visé à la 11^{ème} résolution.

(4) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital relatives réalisées au titre des 11^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 13^{ème} à 15^{ème} résolution s'imputera sur ce plafond global.

(5) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de la 11^{ème}, 13^{ème} à 16^{ème} résolutions ne pourra excéder ce plafond global de 2 500 000 d'euros visé à la 11^{ème} résolution.

État des autorisations et délégations en cours et consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (AGM) des actionnaires du 8 janvier 2014

Autorisations en vue (i) de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et (ii) d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe

Nature	Date de l'autorisation	Echéance/durée	Montant maximum autorisé	Modalité de détermination du prix d'exercice des options et/ou d'émission	Utilisation au 31 août 2014
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	8 janvier 2014 (19 ^{ème} résolution)	10 mars 2017 (38 mois)	Limité à un nombre total maximum de 1 200 000 ⁽¹⁾ options, et le nombre total d'options consenties ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant plus de 2,5 % du capital (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 22 ^{ème} et 23 ^{ème} résolution)	Le prix d'exercice des options ne pourra (i) ni être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché au cours des 20 séances de bourse précédant le jour où ces options seront consenties (ii) ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.	539 875
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions	8 janvier 2014 (20 ^{ème} résolution)	10 mars 2017 (38 mois)	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 2,5 % du capital (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 22 ^{ème} et 23 ^{ème} résolutions)	-	219 025

(1) Soit 6 000 000 actions après la prise d'effet de la division du pair le 25 février 2014.